

CHARTRE DE LA VILLE DE NARBONNE POUR UNE CEREMONIE DE MARIAGE REUSSIE

Cette charte de bonne conduite a pour fonction de parvenir à concilier la solennité que doit revêtir une cérémonie de mariage avec le caractère souvent festif de cet événement.

Elle s'adresse aux futur(e)s époux (épouses) et à leurs invités.

Les engagements des futur(e)s époux (épouses) :

Le respect des horaires par les futur(e)s époux (épouses)

- **Les futur(e)s époux (épouses) et les témoins sont priés de respecter l'horaire de la cérémonie.**
- Les futur(e)s époux (épouses), leurs témoins, ainsi que leurs invités sont priés, au minimum 15 minutes avant la cérémonie, à se rassembler devant la mairie annexe du château de Montplaisir. Ils sont le moment venu accompagnés dans la Salle des Mariages par l'agent de l'état civil.
- Tout retard expose les futur(e)s marié(e)s à attendre leur tour avec l'ensemble des invités. En effet, l'officier d'état civil célébrera en priorité les cérémonies de mariage conformément à l'horaire enregistré au moment du dépôt du dossier de mariage.
- Le mariage arrivé en retard pourra même ne pas être célébré en fonction des contraintes municipales.
- Les futur(e)s marié(e)s assumeront les conséquences du non-respect de ces dispositions.

Le respect des autres cérémonies

- Les téléphones portables doivent être éteints durant la cérémonie. Les appareils photos et les caméras sont évidemment autorisés.
- Seuls les pétales de fleurs naturelles ou le riz sont autorisés.
Les confettis et les petits cœurs en papier sont interdits.

La circulation du public

- A l'issue de la cérémonie, les personnes sont invitées à respecter les consignes données par l'agent d'état civil qui les orientent vers la porte de sortie concernée, afin de ne pas gêner les autres mariages.

Le stationnement et la circulation des véhicules

- Le château de Montplaisir est doté d'un grand parking mis à la disposition des marié(e)s et des invités. Il est demandé par contre, de ne pas se garer le long du chemin menant au château.
- A l'issue de la cérémonie, les conducteurs ainsi que leurs passagers faisant partie du convoi nuptial doivent respecter les règles de sécurité édictées par le Code de la route : respect de la vitesse limitée en ville, pas de manœuvres dangereuses ou de passagers se penchant par les portières, usage limité des avertisseurs sonores, absence d'obstruction de la circulation urbaine...).

Signature de la Charte par les futur(e)s époux (épouses):

Les futur(e)s époux (épouses) reconnaissent avoir pris connaissance de la présente charte et s'engagent à la respecter et à la faire respecter par leurs invités afin que la cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec la vie des habitants de NARBONNE.

Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte.

Signature des futur(e)s époux (épouses) précédée de la mention « lu et approuvé »

Date :

La Ville de NARBONNE vous souhaite une très belle cérémonie et beaucoup de bonheur.